



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 4^e jour du mois d'AOÛT de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-08-7014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-08-7015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des "Points en suspens" à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des "Points en suspens" pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'Annexe A. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Véronique Blouin (salaires) :	109 513.35 \$
Véronique Blouin (divers) :	254.06 \$
Michael Houle :	28 511.79 \$
Christopher Goodsell :	721.27 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale et greffière par intérim dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 26 juillet 2014.

Le temps travaillé au cours du mois de juillet 2014 pour International Water Company est de 1 heure pour la trésorière et de 0.5 heure pour la greffière.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

M. Brochu

Nature du projet annoncé en mai

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-08-7016

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'Annexe C. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en juillet 2014 :	73 412.29 \$
Les comptes à payer en août 2014 :	186 296.27 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 31 juillet 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2014-08-7017

Cession d'une partie du lot 73 du cadastre de Rock Island à Mme Marie-Josée Gaboriault et à M. Luc Jolicoeur (6.03)

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Josée Gaboriault et M. Luc Jolicoeur ont manifesté, à la Ville, leur désir d'acquérir un résidu de terrain, connu comme étant une partie du lot 73 du cadastre de Rock Island, à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain n'est pas affectée à une utilité publique par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'objection à lui céder ce résidu de terrain, pour la somme de 1 \$;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé de Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville accepte de céder une partie du lot 73 du cadastre de Rock Island, circonscription foncière de Stanstead, à Mme Marie-Josée Gaboriault à M. Luc Jolicoeur, pour la somme de 1 \$, le tout tel que décrit en **Annexe E**. Les frais de notaire, d'arpenteur, d'enregistrement et tout autre frais afférent sont à la charge des acheteurs.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

6.04

2014-08-7018

Amendement à la résolution 2014-05-6913 intitulée « Achat d'une partie du lot 154 du cadastre officiel de Stanstead Plain » (6.04)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la résolution 2014-05-6913, laquelle avait été amendée par la résolution 2014-06-6947, soit corrigée de façon à ce qu'un numéro de lot y soit ajouté soit une partie du lot 153.

QUE ladite résolution s'écrive comme suit :

« **CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire acquérir le terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 153 et 154, du cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, tel qu'identifiée au plan joint en **Annexe F** pour la somme de **4 000 \$**, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la partie du terrain appartient au ministère des Transports du Québec et que la Ville a entamé des discussions avec ce dernier afin de le lui acheter dans le cadre du programme Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande à ce que certaines conditions soient rencontrées pour finaliser la transaction, dont l'installation d'une clôture et l'obtention d'un droit d'accès par le terrain voisin;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville approuve les conditions et l'achat d'une partie du lot 153 et 154 du cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, tel qu'identifiée au plan joint en **Annexe F**, au ministère des Transports du Québec, pour la somme de **4 000 \$**, taxes en sus. Les frais d'arpenteur, de notaire, d'enregistrement et tout autre frais afférent sont à la charge de la Ville. Cette dépense est appropriée à même le surplus.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'achat ainsi que tout document s'y rattachant. »

ADOPTÉE

6.05
2014-08-7019

Embauche de Mme Joanne Fontaine au poste de réceptionniste/adjointe administrative (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la réceptionniste/adjointe administrative a demandé de prendre des vacances d'une durée de trois semaines et qu'il est nécessaire d'engager une personne pour assumer ses tâches durant son absence;

CONSIDÉRANT le départ imminent de la greffière pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons susmentionnées, il est requis de procéder à l'embauche d'une réceptionniste/adjoint(e) administratif(ve) pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QU'un comité a convoqué plusieurs candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Mme Joanne Fontaine;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche Mme Joanne Fontaine à titre de réceptionniste/adjointe administrative pour une durée déterminée, le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Joanne Fontaine.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

8.01
2014-08-7020

Nomination d'un représentant municipal au siège numéro 4 pour Ambulances Stanstead (8.01)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 19 h 10.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reconduit le mandat de M. Philippe Dutil en tant que représentant municipal du conseil d'administration d'Ambulance Stanstead pour le siège numéro 4 en août 2012 pour un terme de deux ans, se terminant le 1^{er} août 2014;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Philippe Dutil est échu et qu'il est opportun de nommer de nouveau un représentant municipal ou de reconduire son mandat et ce, pour un terme de deux ans;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate M. Philippe Dutil pour agir à titre de représentant municipal au siège numéro 4 du conseil d'administration d'Ambulance Stanstead pour un terme de deux (2) ans. Le mandat débute à compter des présentes et se terminera le 1^{er} août 2016.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège, il est 19 h 12.

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01
2014-08-7021

Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'inspection par géo-caméra et la supervision des travaux de développement du nouveau puits d'essai (secteur Stanstead) (10.01)

CONSIDÉRANT QU'une problématique est survenue lors de l'essai de pompage de 120 heures, lequel a dû être interrompu en raison d'un ensablement anormal;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire que la firme Laforest Nova Aqua (ci-après « LNA ») procède à une inspection par géo-caméra dans le but de trouver une solution au problème rencontré;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme LNA pour un montant de 5 268.52 \$, taxes en sus, conformément à l'offre n° 2908 produite par ladite firme, en vue de procéder à l'inspection par géo-caméra et de superviser les travaux de développement du nouveau puits d'essai. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

11.01
2014-08-7022

Achat d'un filet de tennis - Complexe sportif (11.01)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve l'achat d'un filet de tennis double à la compagnie Distribution Sports Loisirs G.P. pour un montant de 265.95 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de soumission 32 550 produite par ladite compagnie. Le montant est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

12.0
12.01
2014-08-7023

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe les membres du conseil que le procès verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) a été déposé lors de la séance extraordinaire du 15 juillet.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juillet 2014.

12.03
2014-08-7024

Demande de dérogation mineure : 127, rue Junction (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une enseigne à plat de 7.44 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés tel que prévu au règlement de zonage 2012-URB-02;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal *Reflét du lac*, le 16 juillet 2014, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la propriété du 127, rue Junction, laquelle consiste à installer une enseigne à plat de 7.44 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés tel que prévu au règlement de zonage 2012-URB-02.

ADOPTÉE

12.04
2014-08-7025

Approbation et mandat de signature d'une entente convenue avec Immobilier BM Lagassé Inc. concernant un droit de passage menant à l'aire d'information Village-relais (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le terrain où se situera l'aire d'information Village-relais est enclavé et que la Ville a discuté avec le propriétaire d'Immobilier BM Lagassé Inc. de la possibilité de



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

convenir d'une entente pour permettre l'accès à ladite aire d'information par le biais du stationnement du IGA;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire consent à octroyer un droit de passage à la Ville et que le tout a été consigné dans une entente, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe F**;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'entente, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe F**, et mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, le tout selon les termes et les conditions établis.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Durocher

Nomination d'un conseiller au conseil d'administration de la bibliothèque Haskell

Mme Gaulin

État de la route Maple

M. Durocher

Salaire des employés

M. Brochu

Ancienne usine de la rue Campbell

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2014-08-7026

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 4 août 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-08-7017
2014-08-7018

2014-08-7019
2014-08-7021

2014-08-7022

Signé en ce 5^e jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière